

PROCES - VERBAL

de la 49ème ASSEMBLEE GENERALE ordinaire des actionnaires de
VETROPACK HOLDING SA
ayant son siège à St-Prex
tenue à Bülach

vendredi, 20 avril 2018, 11.15 h

Présidence: Monsieur Hans R. Rüegg, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre la 49ème assemblée générale ordinaire.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 29 mars 2018 et par invitation personnelle aux porteurs d'actions nominatives, conformément à la loi et aux statuts, en bonne et due forme et dans les délais prescrits.

Les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du groupe 2017
2. Décharge aux organes responsables
3. Affectation du bénéfice
4. Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction
5. Elections

L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ont été publiés avec la convocation à l'assemblée générale.

Le rapport annuel contenant le rapport de gestion pour l'exercice 2017, le bilan, le compte de pertes et profits, les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition du bénéfice net ainsi que le rapport de l'organe de révision ont été déposés et mis à la disposition des actionnaires dès le 29 mars 2018 au siège de la société. Ces documents ont également été envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

Il est constaté que l'organe de révision et le réviseur des comptes du groupe, la société Ernst & Young SA, à Zürich, est représenté par M. Daniel Zaugg. Le procès-verbal est tenu par Mme Inge Jost. M. Jürg Mossdorf, de Bülach (ZH) et Wuppenau (TG), à Eglisau et M. Jean-Pierre Cavin, de Vulliens, à St-Prex acceptent la fonction de scrutateur.

Il n'y a pas d'opposition contre ce procédé et aucune autre proposition est faite.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale. Les actionnaires en possession de cartes de vote sont seuls habilités à participer aux votes et aux discussions.

Pour les points 1 – 5.3 de l'ordre du jour, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix représentées. La décision concernant le point 5.4 de l'ordre du jour, à savoir la nomination de l'organe de révision exige, selon art. 693 CO, la majorité du capital nominal représenté.

Conformément à l'article 13 des statuts, les votations et élections ont lieu à main levée pour autant que des actionnaires présents, représentant au moins le dixième de l'entier du capital-actions ne demandent pas que l'élection ou le vote ait lieu par écrit et au bulletin secret. Le président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret pour le moment.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire a été établi conformément à l'article 11 des statuts. Ce procès-verbal, ainsi que celui de cette assemblée générale, sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société à St-Prex pendant les heures ouvrables et après préavis.

Le président constate que du capital-actions de frs. 19'824'000 divisé en

880'000 actions nominatives de frs. 10.-- nominal et

220'480 actions au porteur de frs. 50.-- nominal

sont aujourd'hui représentées:

1. par 111 actionnaires/représentants d'actionnaires:

867'622 actions nominatives d'une val.nom. de frs. 8'676'220

25'699 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 1'284'950

2. par le représentant indépendant Proxy Voting Services GmbH, Zürich
au sens de l'art. 689c CO:

6'333 actions nominatives d'une val.nom. de frs. 63'330

33'068 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 1'653'400

soit au total

873'955 actions nominatives d'une val.nom. de frs. 8'739'550

58'767 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 2'938'350

Le président constate que l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du groupe 2017

L'assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe. M. Daniel Zaugg, représentant de la société Ernst & Young SA, à Zürich, n'a rien à ajouter à ces rapports.

Après une présentation détaillée par le président, M. Hans R. Rüegg et le CEO, M. Claude R. Cornaz, le rapport de gestion 2017 de Vetropack Holding SA, les comptes annuels 2017 de Vetropack Holding SA et les comptes du groupe 2017 sont approuvés par les actionnaires à l'unanimité (avec 210 voix d'abstention).

2. Décharge aux organes responsables

Par l'unanimité (avec 210 voix d'abstention) décharge est donnée aux organes responsables. Le président constate que les personnes qui ont coopéré à la gestion d'une manière ou d'une autre n'ont pas pris part à ce vote.

3. Affectation du bénéfice

Le solde à disposition de l'assemblée générale est le suivant:

- Report de l'année précédente	frs.	25'055'598
- Bénéfice de l'exercice 2017	frs.	47'087'332
total	frs.	72'142'930

L'assemblée générale accepte à l'unanimité (avec 210 voix d'abstention) la répartition du bénéfice suivante:

- distribution d'un dividende de	frs.	17'841'600
- attribution à la réserve libre	frs.	30'000'000
- report à compte nouveau	frs.	24'301'330
- total	frs.	72'142'930

Le dividende ainsi voté correspond à:

frs. 9.00 brut par action nominative de frs. 10.00 nom.
frs. 45.00 brut par action au porteur de frs. 50.00 nom.

4. Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction

4.1 Montant global de la rémunération des membres du Conseil d'administration, de l'assemblée générale 2018 jusqu'à l'assemblée générale 2019

L'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration de frs. 910'000.-, de l'assemblée générale 2018 jusqu'à l'assemblée générale 2019, par forte majorité (avec 14'965 voix d'opposition et avec 347 voix d'abstention).

4.2 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2019

L'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction de frs. 4'200'000.- pour l'exercice comptable 2019, par forte majorité (avec 4'842 voix d'opposition et avec 347 voix d'abstention).

4.3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2017

L'assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2017 à titre consultatif par forte majorité (avec 4'857 voix d'opposition et avec 332 voix d'abstention).

5. Elections

5.1 Election du président et réélection des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve l'élection des membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire comme suit:

Réélection de

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.1.1	Réélection de Sönke Bandixen	Forte majorité	100	225
5.1.2	Election du président et réélection de Claude R. Cornaz	Forte majorité	15'094	225

5.1.3	Réélection de Pascal Cornaz	Forte majorité	14'593	225
5.1.4	Réélection de Rudolf W. Fischer	Forte majorité	17'445	225
5.1.5	Réélection de Richard Fritschi	Forte majorité	16'516	225
5.1.6	Réélection de Urs Kaufmann	Forte majorité	18'406	210
5.1.7	Réélection de Jean-Philippe Rochat	Forte majorité	14'593	210

5.2 Réélection des membres du comité de rémunération

L'assemblée générale approuve l'élection des membres du comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire comme suit:

Réélection de

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.2.1	Claude R. Cornaz	Forte majorité	15'094	225
5.2.2	Rudolf W. Fischer	Forte majorité	17'485	225
5.2.3	Richard Fritschi	Forte majorité	16'516	225

5.3 Election du représentant indépendant

À l'unanimité (avec 210 voix d'abstention) l'assemblée générale approuve l'élection de M. Gilles Guignard, ACTA Notaires, Lausanne comme représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

5.4 Réélection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2018

Le conseil d'administration propose de désigner la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2018.

La société Ernst & Young SA, à Zürich, nous a fait savoir qu'en cas d'élection elle acceptera volontiers le mandat d'organe de révision de notre société conformément à la loi et qu'elle remplit les exigences légales en matières de qualification et d'indépendance.

L'assemblée générale accepte par forte majorité avec 2'421 voix d'opposition (2'421 actions au porteur d'une val.nom. de frs. 121'050.-) et avec 210 voix d'abstention (210 actions au porteur d'une val.nom. totale de frs. 10'500.-) la nomination de la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2018.

Le président invite les actionnaires à un repas en commun et l'assemblée générale 2018 est close.

Le Président:


Hans R. Rüegg

La Secrétaire:


Inge Jost

Bülach, le 20 avril 2018 JOS